

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapport de présentation

**Conseil communautaire
du 25 juin 2024**



SOMMAIRE

1	– EXERCICE 2023 : UN BON BILAN QUI REVELE DES TENDANCES MOINS FAVORABLES POUR L’AVENIR	p 4
2	– VUE D’ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	p 5
	2.1 – LES RESULTATS PAR BUDGETS	
	2.2 – L’EPARGNE BRUTE ET NETTE	
	2.3 – LES TAUX D’EXECUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES	
3	– BUDGET PRINCIPAL : EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	p 15
	3.1 – VUE D’ENSEMBLE	
	3.2 – L’EXECUTION DES RECETTES	
	3.3 – L’EXECUTION DES DEPENSES	
4	– BUDGETS ANNEXES : EXECUTION EN FONCTIONNEMENT	p 29
	4.1 – LES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	
	4.2 – L’IMMOBILIER D’ENTREPRISES	
	4.3 – LES ZONES ECONOMIQUES	
	4.4 – LA BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU	
	4.5 – L’ASSAINISSEMENT	
	4.6 – L’EAU POTABLE	
5	– EXECUTION DU BUDGET D’INVESTISSEMENT	p 40
	5.1 – VUE D’ENSEMBLE	
	5.2 – LES INVESTISSEMENTS PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS	

6	– LA GESTION DE LA DETTE	p 56
	6.1 – LE RECOURS A L’EMPRUNT	
	6.2 – L’ETAT DE LA DETTE	
7	– ETAT ANNEXE DE LA GESTION DES DECHETS	p 60
8	– EXECUTION DU BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION ET INFORMATION JEUNESSE	p 64

1 – EXERCICE 2023 : UN BON BILAN QUI REVELE DES TENDANCES MOINS FAVORABLES POUR L'AVENIR

Comme nous l'avons envisagé lors du précédent compte administratif et de la préparation budgétaire 2023, l'embellie constatée en 2022 ne s'est pas poursuivie. En effet, le contexte inflationniste, la hausse des taux d'intérêts et les évolutions en matière salariale ont pesé fortement sur les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des collectivités et de leurs groupements, y compris Vienne Condrieu Agglomération. A cela s'ajoutent les effets des réformes fiscales successives, qui ont complètement modifié la configuration des recettes locales et qui les rendent de plus en plus dépendantes de la conjoncture économique. Après la taxe d'habitation sur les résidences principales, c'est la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises qui a été remplacée en 2023 par une fraction de la TVA. Inexistantes en 2020, ces recettes de TVA ont représenté 40% du panier fiscal de l'Agglo en 2023, alors que dans la même période, la part des impôts avec pouvoir de taux est passée de 54% à 24%.

Dans ce contexte, les courbes de croissance des recettes et des dépenses réelles se sont croisées pour la première fois depuis la création de l'Agglo (hormis entre 2020 et 2021, qui furent des années atypiques en raison de la crise sanitaire). Ainsi, dans le budget principal, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté plus fortement (+ 3,6%) que les recettes réelles de fonctionnement (+ 1,1%). Il en a résulté une baisse de l'épargne brute et de l'épargne nette. Avec 65 € par habitant, cette dernière a toutefois conservé un niveau correct, comparable à la moyenne nationale des EPCI de même strate. Par ailleurs, bien qu'il ait été de moindre importance par rapport à 2022, le résultat de fonctionnement 2023 du budget principal est resté largement excédentaire (11,4 M€) et même supérieur aux résultats enregistrés avant la crise sanitaire.

En 2023, le niveau d'investissement est resté élevé (26,6 M€ tous budgets confondus). Grâce à un autofinancement encore significatif et d'importantes subventions, le recours à l'emprunt a pu être maintenu dans la même proportion que l'année précédente, soit moins d'un quart de l'ensemble des dépenses. En outre l'Agglo dispose de marges en termes de capacité d'endettement, avec un ratio encours de dette/épargne brute de 3 ans et 9 mois dans le budget principal.

Pour autant, et afin de conserver cette capacité à investir, il convient de s'interroger sur le niveau d'autofinancement de l'Agglo pour les années à venir au vu de l'évolution de l'épargne nette et du plan pluriannuel des investissements. En effet, l'arrivée à maturité de nombreux projets crée des besoins de financement importants alors même que l'épargne nette amorce une baisse.

Autrement dit, si le bilan de l'année 2023 témoigne encore d'une bonne santé financière, il laisse apparaître des tendances qui conduisent à rester vigilant, à travers notamment une plus grande maîtrise des coûts de fonctionnement.

2 –

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (FONCTIONNEMENT)

2.1 – Les résultats par budgets

2.2 – L'épargne brute et nette

2.3 – Les taux d'exécution des recettes et des dépenses

2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RESULTATS PAR BUDGETS

BUDGET PRINCIPAL	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS (R-D)
Opérations réelles de l'exercice	72 656 089,81 €	62 441 550,39 €	10 214 539,42 €
Opérations d'ordre	746 189,67 €	2 693 613,14 €	- 1 947 423,47 €
TOTAL exercice 2023	73 402 279,48 €	65 135 163,53 €	
Résultat propre à l'exercice 2023	+ 8 267 115,95 €
Résultat antérieur reporté	+ 3 100 000,00 €
		Résultat global CA 2023	+ 11 367 115,95 €

En 2023 le total des recettes de fonctionnement augmente seulement de 0,4 % et les dépenses de fonctionnement de 3,7 %. Il en résulte une diminution significative du résultat propre à l'exercice (- 19,9%).

Bien qu'une part plus importante du résultat antérieur ait été affectée au profit du fonctionnement (3 100 000 € en 2023 contre 2 500 000 € en 2022), le résultat de clôture 2023 est tout de même en baisse. En effet, avec 11 367 116 € contre 12 822 484 € l'an dernier, il diminue de 11,4 %.

2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RESULTATS PAR BUDGETS (suite)

TRANSPORTS	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS (R-D)
Opérations réelles de l'exercice	13 209 574,32 €	12 919 051,78 €	290 522,54 €
Opérations d'ordre	104 590,00 €	1 030 725,32 €	- 926 135,32 €
TOTAL exercice 2023	13 314 164,32 €	13 949 777,10 €	
Résultat propre à l'exercice 2023	- 635 612,78 €
Résultat antérieur reporté	+ 902 500,00 €
Résultat global CA 2023			+ 266 887,22 €

Dans le budget des transports, les recettes augmentent de 11,7 % et les dépenses de 16 %. Il en résulte un résultat propre à l'exercice 2023 négatif. Il convient de rappeler que ce budget annexe reste structurellement déficitaire et que son équilibre est conditionné par une subvention du budget principal. Avec un montant de 1 000 000 € en 2023 au lieu de 800 000 € l'an dernier, cet équilibre n'a pas tout à fait pu être atteint.

Le compte administratif 2023 des transports reste excédentaire à la clôture avec un résultat cumulé de 266 887 € (contre 1 577 198 € en 2022) mais subit une baisse importante de 83 %.

2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RESULTATS PAR BUDGETS (suite)

IMMOBILIER D'ENTREPRISES	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS (R-D)
Opérations réelles de l'exercice	1 244 206,38 €	326 838,55 €	917 367,83 €
Opérations d'ordre	21 093,00 €	856 514,00 €	- 835 421,00 €
TOTAL exercice 2023	1 265 299,38 €	1 183 352,55 €	
Résultat propre à l'exercice 2023	+ 81 946,83 €
Résultat antérieur reporté	+ 0,00 €
Résultat global CA 2023			+ 81 946,83 €

Hors écritures exceptionnelles (563 804 €) liées au transfert de terrains sur le budget ZAE (baux à construction, voir p. 32), on constate une augmentation des recettes de 17,7 % et des dépenses de 14,1 %.

Le résultat de clôture 2023 est de 81 947 € contre 52 906 € en 2022, soit une hausse de 55 %. Pour rappel, la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'année précédente a été affectée à l'investissement.

2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RESULTATS PAR BUDGETS (suite)

ZONES ECONOMIQUES	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS (R-D)
Opérations réelles de l'exercice	1 305 118,37 €	1 859 359,40 €	- 554 241,03 €
Opérations d'ordre	1 806 888,77 €	635 956,49 €	1 170 932,28 €
TOTAL exercice 2023	3 112 007,14 €	2 495 315,89 €	
Résultat propre à l'exercice 2023	+ 616 691,25 €
Résultat antérieur reporté	+ 262 891,05 €
		Résultat global CA 2023	879 582,30 €

Rappelons que ce budget obéit à la spécificité d'une comptabilité de stocks, ce qui génère d'importantes écritures d'ordre. Par ailleurs, les dépenses d'acquisition et d'aménagement réalisées sur les zones économiques, ainsi que les recettes issues des ventes de terrains, sont comptabilisées en section de fonctionnement.

A l'instar du budget immobilier d'entreprises, ce budget intègre les transferts de terrains qui seront aménagés pour être commercialisés sous forme de baux à construction, mais ici en dépenses. Le résultat de l'exercice, auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté permet de dégager un résultat de clôture positif de 879 582 €.

2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RESULTATS PAR BUDGETS (suite)

ASSAINISSEMENT	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS (R-D)
Opérations réelles de l'exercice	8 342 796,84 €	5 028 173,22 €	3 314 623,62 €
Opérations d'ordre	504 912,44 €	2 570 050,02 €	- 2 065 137,58 €
TOTAL exercice 2023	8 847 709,28 €	7 598 223,24 €	
Résultat propre à l'exercice 2023	+ 1 249 486,04 €
Résultat antérieur reporté	+ 2 156 022,47 €
		Résultat global CA 2023	+ 3 405 508,51 €

Avec des recettes en baisse de 1,8 % et des dépenses qui augmentent de 5,2 %, le résultat propre à l'exercice 2023 de l'assainissement diminue significativement, avec un montant de 1 249 486 € contre 1 790 245 € en 2022, soit – 30,2 %.

Toutefois, l'excédent antérieur reporté étant de 2 156 022 €, le résultat de clôture de l'exercice s'élève tout de même à 3 405 509 € contre 3 556 022 € l'an dernier, soit une baisse de 4,23 %.

2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RESULTATS PAR BUDGETS (suite)

EAU POTABLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS (R-D)
Opérations réelles de l'exercice	8 804 759,77 €	6 387 970,10 €	2 416 789,67 €
Opérations d'ordre	371 904,00 €	1 798 824,51 €	- 1 426 920,51 €
TOTAL exercice 2023	9 176 663,77 €	8 186 794,61 €	
Résultat propre à l'exercice 2023	+ 989 869,16 €
Résultats antérieurs reportés	+ 858 353,35 €
Dont résultat suite dissolution syndicat de Chonas/St Prim (3 889,79 €)			
		Résultat global CA 2023	+ 1 848 222,51 €

Ce budget annexe a été créé suite au transfert de compétence « eau potable » au 1er janvier 2020.

En 2023, les dépenses de l'eau potable ont augmenté légèrement plus vite que les recettes : + 15,2% contre + 13,5%. Il en résulte un résultat propre à l'exercice en diminution de 1,3%.

Le résultat de clôture s'établit quant à lui à 1 848 223 €, contre 2 107 464 € en 2022, ce qui équivaut à une baisse de 12,3%.

2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RESULTATS PAR BUDGETS (suite)

BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS (R-D)
Opérations réelles de l'exercice	191 683,33 €	57 013,47 €	134 669,86 €
Opérations d'ordre	32 365,00 €	57 733,00 €	- 25 368,00 €
TOTAL exercice 2023	224 048,33 €	114 746,47 €	
Résultat propre à l'exercice 2023	+ 109 301,86 €
Résultat antérieur reporté	+ 0,00 €
Résultat global CA 2023			+ 109 301,86 €

Ce budget annexe a été créé en 2018 suite à la dissolution du SYRIPEL. Il se caractérise par une section de fonctionnement d'un montant modeste et stable d'une année sur l'autre.

Les recettes ayant augmenté de 3,7% tandis que les dépenses ont diminué d'autant, il se dégage un résultat propre à l'exercice et un résultat de clôture en amélioration de 12,6%. Une évolution qui doit être relativisée car elle représente moins de 13 000 € de différence par rapport à 2022.

2.2 – L'ÉPARGNE BRUTE ET NETTE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	Budget principal	Transports	Immobilier d'entreprises	Base de loisirs	Assainissement	Eau potable
+ Recettes réelles de fonctionnement	72 547 479 €	13 208 874 €	680 280 €	191 683 €	8 342 797 €	8 804 760 €
- Dépenses réelles de fonctionnement	62 001 550 €	12 919 052 €	326 839 €	57 013 €	5 028 173 €	6 387 970 €
= Epargne brute 2023	10 545 929 €	289 823 €	353 442 €	134 670 €	3 314 624 €	2 416 790 €
- Remboursement du capital de la dette	4 444 666 €	219 508 €	46 000 €	70 106 €	1 313 520 €	731 384 €
= Epargne nette 2023	6 101 263 €	70 315 €	307 442 €	64 564 €	2 001 104 €	1 685 406 €

L'épargne nette est un indicateur important de la marge de manœuvre budgétaire d'une collectivité. C'est un élément de la capacité d'autofinancement de l'investissement.

Sur le budget principal (qui concentre également les besoins de financement de plusieurs budgets annexes) l'épargne nette s'élève à 6 101 263 € fin 2023 contre 8 106 418 € en 2022, en excluant des produits exceptionnels de cessions d'actifs à hauteur de 108 611 € (contre 300 € en 2022) et une provision pour risques et charges de 440 000 €. L'épargne nette diminue donc de 2 M€ entre 2022 et 2023, soit - 24,7%, alors qu'elle était en hausse de 35,7% en 2022 par rapport 2021.

L'épargne nette des transports et déplacements perd près de 600 000 € (- 89,5%).

Celle de l'assainissement et de l'eau potable est respectivement en baisse de 478 000 € (- 19,3%) et 79 000 € (- 4,5%). Quant aux budgets de l'immobilier d'entreprises et de la base de loisirs, leur épargne nette s'améliore légèrement.

2.3 – LE TAUX D'EXECUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES

En regard des inscriptions budgétaires 2023 (BP + DM) les taux d'exécution des recettes réelles et des dépenses réelles de fonctionnement se présentent comme suit pour chacun des budgets :

	Budget Principal	Transports	Immobilier d'entreprises	Base de loisirs	Assainissement	Eau potable
Recettes réelles de fonctionnement	101,70 %	99,54 %	100,21 %	104,18 %	108,43 %	96,63 %
Dépenses réelles de fonctionnement	95,11 %	97,32 %	78,74 %	68,69 %	89,12 %	88,70 %

3 –

**BUDGET PRINCIPAL :
EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

3.1 – Vue d'ensemble

3.2 – L'exécution des recettes

3.3 – L'exécution des dépenses

3.1 – VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

RECETTES		DEPENSES	
• Recettes fiscales	29 135 709,00 €	• Reversements aux communes	15 278 477,00 €
• Compensations issues de la réforme de la TP	12 726 279,00 €	• Contribution au FPIC et autres prélèvements	597 951,00 €
• Dotations de l'Etat	7 285 380,00 €	• Frais financiers	964 960,37 €
• TEOM	11 173 510,00 €	• Ressources humaines	19 431 790,69 €
• Attributions de comp° négatives	204 279,00 €	• Dépenses des domaines d'activités	23 989 802,93 €
S/Total recettes principales.....	60 525 157,00 €		
• Recettes des domaines d'activités	10 695 378,84 €	• Autres dépenses à caractère général	2 178 568,40 €
• Autres remboursements (dont FCTVA sur fonctionnement)	1 435 423,97 €		
• Recettes sur cessions	130,00 €		
S/Total recettes réelles.....	72 656 089,81 €	S/Total dépenses réelles.....	62 441 550,39 €
• Op. ordre amortissement des subventions d'équipement et cessions	746 189,67 €	• Op. ordre amortissement des immobilisations, de transfert de patrimoine et des cessions	2 693 613,14 €
TOTAL RECETTES.....	73 402 279,48 €	TOTAL DEPENSES.....	65 135 163,53 €

Ce tableau donne **une présentation par « grands postes »** de la section de fonctionnement du budget principal.

L'ensemble de ces « grands postes » de recettes et de dépenses est explicité en détail et comparé à l'année précédente dans les parties suivantes de la section 3.

3.2 – L'EXECUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 73 402 279,48 € au compte administratif 2023.

Elles se décomposent entre :.....

	CA 2022	CA 2023
- les recettes dites "principales"	57 474 118 €	60 525 157 €
- les recettes des domaines d'activités	10 826 156 €	10 695 379 €
- les remboursements de charges, les recettes exceptionnelles et le FCTVA	<u>4 135 783 €</u>	<u>1 435 554 €</u>
Sous-total recettes réelles	72 436 057 €	72 656 090 €
- les recettes d'ordre	<u>687 247 €</u>	<u>746 190 €</u>
Total des recettes	73 123 304 €	73 402 280 €

3.2.1 - LES RECETTES PRINCIPALES

Dans les « recettes principales » nous avons :

1. Les recettes « fiscales » avec :

	CA 2022	CA 2023
- la cotisation foncière des entreprises (CFE)	8 894 749 €	9 416 510 €
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	5 735 257 €	
- la fraction de TVA qui remplace la CVAE à partir de 2023		6 460 783 €
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	1 182 846 €	1 135 317 €
- les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	972 369 €	1 040 839 €
- la fraction de TVA qui remplace la taxe d'habitation sur les résidences principales	9 950 557 €	10 222 206 €
- la taxe d'habitation résiduelle sur les résidences secondaires (THRS)	314 582 €	511 438 €
- la taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	46 054 €	49 698 €
- le produit additionnel au foncier non bâti	137 051 €	153 247 €
- les rôles supplémentaires (non ventilés)	192 808 €	145 671 €
	<hr/>	<hr/>
	27 426 273 €	29 135 709 €

Rappelons que les taux d'imposition sont inchangés depuis 2018, conformément aux orientations du projet d'Agglomération. Malgré cette stabilité, les recettes fiscales augmentent de 6,23% en 2023.

Cette évolution s'explique par trois facteurs essentiels :

- d'une part la forte revalorisation des bases liée au taux d'inflation constaté en 2022 (+ 7,1%) qui impacte les produits de la CFE (+ 5,9%), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (+ 7,9%) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, dont la hausse exceptionnelle (+ 66,1%) est surtout due au nouveau dispositif de déclaration d'occupation des locaux d'habitation qui a conduit à des impositions à tort ;
- d'autre part la dynamique de la TVA, qui est moins importante qu'en 2022, mais qui a quand même contribué à la croissance de la fraction perçue en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales (+ 2,7%) ;
- enfin le niveau élevé de la CVAE en 2023, qui a été pris en compte dans le calcul de la fraction de TVA qui compense sa suppression (+ 12,6%).

Il est cependant important de souligner que les dernières réformes fiscales rendent notre dépendance de plus en plus importante aux recettes de TVA, c'est-à-dire à la conjoncture économique nationale (consommation, inflation), au détriment de la fiscalité locale sur laquelle il est possible d'agir.

3.2 – L'EXECUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (SUITE)

2. Les dotations et allocations de compensation

Cette rubrique comprend des recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle, versées par l'Etat : fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et dotation de compensation (DCRTP).

A ces dotations s'ajoutent les allocations destinées à compenser les exonérations décidées par l'Etat sur les différentes taxes locales.

	CA 2022	CA 2023
- FNGIR	5 838 181 €	5 838 181 €
- DCRTP	3 188 574 €	3 188 574 €
- Allocations compensatrices	3 435 179 €	3 671 995 €
- Fonds départemental de péréquation de la TP (reversé par le département 38)	14 166 €	27 529 €
	<hr/>	<hr/>
	12 476 100 €	12 726 279 €

Si les dotations liées à la réforme de la taxe professionnelle sont stables d'une année à l'autre, les allocations compensatrices évoluent plus significativement (+ 6,9%). Depuis 2021, elles incluent la compensation de la baisse des impôts de production (division par 2 de la valeur locative des établissements industriels), qui s'est élevée à 3 314 641 € en 2023.

3.2 – L'EXECUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (SUITE)

3. Les dotations de fonctionnement de l'Etat

Le compte administratif enregistre des dotations de l'Etat à hauteur de 7 275 380 € en 2023.

Elles se décomposent en deux parts : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de l'ancienne taxe professionnelle. Le détail des montants perçus est le suivant :

	CA 2022	CA 2023
- Dotation d'intercommunalité	1 190 246 €	1 318 608 €
- Dotation de compensation (ex part salaires TP)	6 001 616 €	5 966 772 €
	<hr/>	<hr/>
	7 191 862 €	7 285 380 €

Le montant théorique de la dotation d'intercommunalité revenant à l'Agglo s'élève à 1 669 613 € en 2023, mais le montant réellement perçu et son évolution par rapport à la dotation de l'année précédente sont plafonnés. Il ne dépasse donc pas 1 318 608 €, ce qui correspond à une augmentation de 10,8% par rapport à l'exercice 2022. Au global, malgré une nouvelle diminution de la dotation de compensation (- 0,6%), le montant des dotations de l'Etat progresse quand même de 1,3%.

4. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

En 2023, le produit de la TEOM s'est élevé à 11 173 510 €, contre 10 180 941 € en 2022.

Pour rappel, le budget 2023 a été construit avec un ajustement des taux de + 2,35% pour atteindre un taux cible de 9,58% à l'horizon 2026. La croissance du produit (+ 9,75%) est également liée à la revalorisation automatique des bases de 7,1%.

L'objectif reste que le produit de la TEOM permette de couvrir le coût du service de la collecte et du traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés, ce qui est toujours le cas en 2023 comme explicité en page 60.

5. Les attributions de compensation négatives

Elles s'élèvent à 204 279 €. Il s'agit des reversements opérés par certaines communes dans le cadre des transferts de compétences suite à l'évaluation des transferts de charges par la CLECT.

3.2 – L'EXECUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (SUITE)

3.2.2 - LES RECETTES DES DOMAINES D'ACTIVITES

Elles sont constituées des recettes d'exploitation et des financements externes reçus pour chaque domaine d'activités :

	CA 2022	CA 2023
1- Economie et tourisme	244 577 €	243 309 €
2- Emploi, formation et insertion	283 908 €	391 905 €
3- Aménagement urbain et habitat	26 437 €	91 223 €
4- Cohésion sociale et politique de la ville	296 357 €	357 971 €
5- Petite enfance	5 907 939 €	5 532 782 €
6- Jeunesse	93 009 €	66 286 €
7- Service de téléalarme	852 422 €	879 803 €
8- Politiques territoriales	16 372 €	0 €
9- Voirie et infrastructures	0 €	0 €
10- Equipements sportifs	110 901 €	135 326 €
11- Piscines	451 070 €	765 485 €
12- Transition énergétique et biodiversité	156 110 €	147 372 €
13- Gestion des déchets	2 365 271 €	2 067 480 €
14- Maintenance du patrimoine	21 784 €	16 437 €
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	10 826 157 €	10 695 379 €

Les recettes des domaines d'activités sont en légère diminution (-1,2%) après avoir connu une hausse significative en 2022. Ce constat est le fruit de variations à la hausse et à la baisse qui se compensent entre les différents domaines et peut être analysé de la manière suivante :

Les recettes du service petite enfance sont en baisse par rapport au CA 2022 qui avait enregistré des produits records suite aux effets cumulés liés à la transition entre le contrat enfance jeunesse et la nouvelle convention territoriale globale (CTG), d'une part, et une fréquentation des établissements en hausse, d'autre part. Ce service retrouve en 2023 un niveau normal dans le produit attendu.

Le service jeunesse voit ses recettes diminuer du fait d'un décalage dans la réception de participations CAF qui se fera sur 2024, alors qu'elles concernent l'exercice 2023.

Les politiques territoriales n'ont plus de recettes suite à la dissolution du Pôle métropolitain et, par conséquent, de la suppression du remboursement du personnel mis à sa disposition.

Les recettes liées à la gestion des déchets s'entendent hors TEOM. Elles proviennent en quasi-totalité de l'activité dite industrielle (revente des matériaux, redevance spéciale et tickets de déchèterie) et des participations des éco-organismes. Elles diminuent de 12,6% par rapport à 2022. Si les aides et soutiens des éco-organismes se stabilisent et représentent aujourd'hui la moitié des recettes, il n'en est pas de même pour la revente de matériaux, notamment sur la valorisation du papier, qui enregistre - 41% de performance.

Ces baisses de recettes sont compensées, entre autres, par les produits constatés sur le service de l'habitat qui bénéficie de financements reçus dans le cadre de l'ANAH pour l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU et de l'allocation logement temporaire (gens du voyage).

Quant aux recettes des équipements sportifs, elles sont tributaires de l'utilisation des gymnases par les scolaires (+ 22,7%). Au titre des piscines, la réouverture du stade nautique et l'engouement constaté sur la nouvelle billetterie offrant un plus large choix de prestations permettent de constater + 315 000 € de recettes.

Dans les domaines de l'emploi/insertion et de la cohésion sociale, des financements reçus pour l'insertion des publics en difficulté et la réussite éducative enregistrent respectivement + 38% et + 21% de recettes.

Les recettes des services économie et tourisme, téléalarme, transition énergétique et biodiversité et maintenance du patrimoine connaissent peu de changement par rapport à l'exercice précédent.

3.2.3 - LES AUTRES RECETTES

Lors du débat d'orientation budgétaire 2023, il a été acté que les budgets annexes des transports, de l'assainissement et de l'eau potable prennent en charge directement les rémunérations des agents qui leurs sont affectés. Par conséquent, les remboursements de personnel au budget principal n'ont plus lieu d'être, ce qui explique la baisse sensible de la rubrique qui passe de 4 135 783 € à 1 435 554 €.

Le budget principal continue toutefois à percevoir de la part des budgets annexes le remboursement de dépenses centralisées (charges générales et de personnel) pour un montant de 496 000 €. Les remboursements sur traitements (457 202 €), la facturation des services mutualisés (148 928 €), les remboursements de sinistres (143 006 €), le FCTVA sur le fonctionnement (81 653 €), ou encore le partage de la taxe foncière sur les zones d'activités économiques (37 699 €) sont également comptabilisés dans ce cadre.

3.3 – L'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 65 135 164 € au compte administratif 2023.

Elles se décomposent en grands postes suivants :

	CA 2022	CA 2023
- les reversements aux communes	14 929 936 €	14 775 937 €
- la dotation de solidarité communautaire	500 000 €	502 540 €
- la contribution au FPIC et autres prélèvements	548 753 €	597 951 €
- les frais financiers	544 909 €	964 960 €
- les dépenses liées aux ressources humaines	20 595 188 €	19 431 791 €
- les dépenses des domaines d'activités	21 661 687 €	23 989 803 €
- les autres dépenses à caractère général	1 505 523 €	2 178 568 €
	<hr/>	<hr/>
Sous-total dépenses réelles	60 285 996 €	62 441 550 €
+ opérations d'ordre	2 514 825 €	2 693 614 €
	<hr/>	<hr/>
Total des dépenses	62 800 821 €	65 135 164 €

3.3.1 - Les reversements aux communes

L'enveloppe des attributions de compensation s'élève à 14 775 937 € en 2023. Elle est basée sur les montant issus des travaux de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Son évolution à la baisse est liée à l'actualisation de la retenue visant à corriger l'anomalie de la réforme de la taxe d'habitation concernant les communes de l'ex-CCRC.

3.3.2 – La dotation de solidarité communautaire

Instituée en 2022 en application du pacte financier et fiscal, elle a été versée trimestriellement aux communes pour un montant de 502 540 €. C'est la clause de maintien de la dotation individuelle en cas de diminution qui explique la variation de son montant.

3.3 – L'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (SUITE)

3.3.3.a - La contribution au FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Le prélèvement opéré par l'Etat au titre du FPIC est de 506 455 € pour l'année 2023.

La part intercommunale du FPIC est donc à nouveau en baisse en 2023, avec – 42 298 € par rapport à 2022. Elle se maintient ainsi à un niveau inférieur à la contribution de 2018, qui avait elle-même sensiblement diminué à la faveur de la fusion.

3.3.3.b – Autre reversement de fiscalité

Un trop perçu de TVA sur la compensation 2022 de la taxe d'habitation a été remboursé pour un montant de 91 496 €.

3.3.4 - Les frais financiers

Il s'agit des intérêts de la dette et des frais de dossier sur les nouveaux emprunts. Ces charges se sont élevées à 964 960 € en 2023, soit 77 % d'augmentation.

En diminution depuis la fusion, les intérêts de la dette subissent de plein fouet la hausse des taux en 2023 et augmentent fortement (+ 68 %), bien que l'encours du budget principal soit constitué à plus de 71% d'emprunts à taux fixes. Parallèlement, les intérêts courus non échus et les frais financiers sur les lignes de trésorerie sont également en augmentation.

3.3.5 - Les dépenses liées aux ressources humaines

Les dépenses liées au personnel se sont élevées à 19 431 791 € en 2023.

Elles se décomposent comme suit :

	CA 2022	CA 2022 <i>Après retraitement</i>	CA 2023
- la rémunération du personnel (masse salariale)	19 920 070 €	17 374 876 €	18 692 808 €
- les autres dépenses centralisées liées au personnel	675 118 €		738 983 €
	<u>20 595 188 €</u>		<u>19 431 791 €</u>

Comme expliqué précédemment, à compter du 1^{er} janvier 2023, les rémunérations des agents des budgets annexes des transports et déplacements, de l'assainissement et de l'eau potable, sont comptabilisées dans leurs budgets respectifs.

Ainsi après retraitement du CA 2022 (sans ces budgets annexes), l'évolution de la masse salariale est de + 7,6 %.

Cette évolution s'explique par l'effort mené par l'Agglo pour améliorer le service public avec :

- L'optimisation de la fréquentation des structures de petite enfance qui nécessite la création de postes supplémentaires ;
- La consolidation des effectifs des piscines en lien notamment avec la réouverture du stade nautique à St Romain en Gal ;
- La création de postes pour la mise en œuvre de la gestion des biodéchets.

A cela s'ajoute :

- Les mesures adoptées par le Conseil communautaire pour soutenir le pouvoir d'achat des catégories C par la voie d'une revalorisation du régime indemnitaire, puis à destination de tout le personnel, en revalorisant les chèques déjeuners et la participation employeur à la prévoyance maintien de salaire.
- Les mesures gouvernementales, notamment la hausse du point d'indice, l'attribution de + 9 points d'indice pour les agents de catégorie C et les deux premiers grades de catégorie B, l'augmentation de la part des abonnements de transports en commun prise en charge par l'employeur, etc.

3.3 – L'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (SUITE)

3.3.6 - Les dépenses des domaines d'activités

Il s'agit des crédits dédiés aux actions, hors dépenses de personnel et opérations d'ordre.

Ils se présentent de la manière suivante au compte administratif 2023 :

	CA 2022	CA 2023
- Economie, tourisme et Jazz à Vienne	2 205 669 €	2 277 136 €
- Subventions d'équilibre budgets annexes économie/tourisme	316 500 €	422 000 €
- Subvention d'équilibre au budget annexe des transports	800 000 €	1 000 000 €
- Emploi, formation et insertion	422 679 €	480 636 €
- Aménagement urbain	380 111 €	365 615 €
- Politique de l'habitat	480 476 €	532 629 €
- Cohésion sociale et politique de la ville	595 346 €	572 692 €
- Jeunesse	91 257 €	56 064 €
- Petite enfance	964 830 €	1 650 988 €
- Service téléalarme	182 073 €	189 649 €
- Politiques territoriales	39 556 €	8 741 €
- Voirie communautaire	1 762 675 €	1 796 108 €
- Eaux pluviales et rivières	701 719 €	717 717 €
- Equipements sportifs	432 322 €	522 433 €
- Piscines	511 421 €	976 818 €
- Transition énergétique et biodiversité	222 601 €	248 128 €
- Gestion des déchets	8 199 773 €	8 536 114 €
- Maintenance du patrimoine et moyens techniques	379 734 €	501 057 €
- Soutien aux évènements intercommunaux	61 797 €	64 169 €
- Fourrière animale	73 262 €	73 761 €
- Contribution aux services incendie	2 837 885 €	2 997 348 €
TOTAL	21 661 686 €	23 989 803 €

Après une certaine maîtrise en 2022, l'Agglo soucieuse de maintenir la qualité de service public malgré l'augmentation des coûts, voit les dépenses des domaines d'activités augmenter de + 10,8%.

La plus grande progression vient des piscines dont la consommation de crédits double quasiment. Elle s'explique bien évidemment par la réouverture du stade nautique de St-Romain-En-Gal (+ 335 033 €) mais pas seulement. En effet les hausses sur le coût de l'énergie ne sont pas sans conséquence sur ce service. Sur les trois équipements en année pleine en 2023 (Eyzin-Pinet, Loire sur Rhône et Vilette de Vienne), les charges d'électricité et de gaz ont augmenté de 47,2%.

Les conséquences de la tendance inflationniste de 2023 se ressentent également sur les autres équipements sportifs avec une progression de + 57,1% sur l'entretien et les fluides des gymnases.

Il en est de même au niveau de la ligne service maintenance du patrimoine et moyens techniques dans laquelle on retrouve l'entretien et les fluides des bâtiments administratifs. Ce poste augmente de 64,6% en 2023. Quant à l'entretien et au carburant des véhicules (hors bennes à ordures ménagères) il augmente de 6,8 %.

Cependant le contexte inflationniste n'explique pas tout. L'Agglo a également fait le choix de développer les services qu'elle propose à la population.

C'est le cas par exemple dans le domaine de la petite enfance, où l'offre d'accueil collectif a été améliorée par la création de 33 places dans les établissements existants. Il convient cependant de souligner que ce développement génère de nouvelles recettes en parallèle et que la très forte augmentation des dépenses est en majeure partie liée à des régularisations comptables.

La volonté d'améliorer les performances de tri et de réduction des déchets se traduit quant à elle par une hausse de 336 300 € dans ce domaine d'activité.

Dans une moindre mesure, les lignes emploi et insertion, politique de l'habitat et transition énergétique sont aussi en augmentation.

Les autres services se maintiennent à un niveau de dépenses proportionnellement comparable à celui de 2022. C'est le cas également du financement de la fourrière animale, mais la participation aux services départementaux d'incendie et de secours augmente de 160 000 €.

Seuls deux domaines d'activité apparaissent significativement en baisse. En ce qui concerne le service des politiques territoriales, cette évolution est liée à la dissolution du Pôle métropolitain. Le service ne conserve plus désormais que les budgets de l'évaluation, de la concertation, du Conseil de développement et des moyens généraux du pôle stratégie et développement territorial de l'Agglo.

Quant au service jeunesse, il est traité à part car il s'agit d'une compétence qui a été retransférée aux communes en 2020 (cf page 64).

Pour finir, les subventions versées aux budgets annexes immobilier d'entreprises et des transports et déplacements ont été ajustées aux besoins pour assurer l'équilibre entre dépenses et recettes.

3.3.7 - Les autres dépenses à caractère général

Elles regroupent les dépenses d'administration générale, des assemblées communautaires, de la communication et de l'informatique/télécommunications, ainsi qu'une provision pour risques et charges de 440 000€ enregistrée pour constater une potentielle dépense supplémentaire si l'Agglo devait lancer un marché de substitution pour reprendre les travaux de façade du stade nautique.

Hors provision, ces dépenses connaissent une évolution de 15,5% par rapport à 2022.

Parmi les principaux facteurs explicatifs de cette hausse, on relève dans les dépenses d'administration générale l'accompagnement juridique nécessaire sur des dossiers complexes comme le partage de la taxe d'aménagement ou les contentieux relatifs aux marchés du stade nautique, ainsi que la participation aux charges supportées par les communes de Vienne et Condrieu au bénéfice du territoire pendant la période COVID.

La prise en charge dans le budget de fonctionnement des coûts relatifs aux progiciels, comme celui de l'instruction des autorisations d'urbanisme par exemple, pèse de plus en plus lourdement sur les dépenses informatiques.

Enfin, les dépenses de communication dite « institutionnelle » ont retrouvé leur niveau normal après deux années sans cérémonie de vœux et la communication des services a été marquée entre autres par l'élaboration du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

4 –

BUDGETS ANNEXES : EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

4.1 - Les transports et déplacements

4.2 - L'immobilier d'entreprises

4.3 - Les zones économiques

4.4 - La base de loisirs de Condrieu

4.5 – L'assainissement

4.6 – L'eau potable

4.1 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Le budget d'exploitation des transports urbains a fait l'objet de l'exécution suivante sur l'exercice 2023 :

RECETTES		DEPENSES	
• Versement mobilité	5 441 730,16 €	• Financement DSP transports urbains, interurbains et scolaires	11 255 865,08 €
• Compensation liée au relèvement du seuil du VT	36 247,51 €	• Entretien réseau, gaz GNV et billettique transports urbains	673 225,66 €
• Financement transports scolaires	6 656 451,25 €	• Transports scolaires (hors DSP)	167 587,00 €
• Recettes modes doux de déplacement	24 936,35 €	• Modes doux de déplacement	253 127,67 €
• Recettes exploitation diverses	4 330,81€	• Intermodalité des transports	57 524,91 €
• Subventions équilibre du budget principal	1 000 000,00 €	• Fonctionnement de la Direction	61 423,67 €
• Recettes exceptionnelles	45 878,24 €	• Dépenses de personnel	386 955,23 €
		• Frais financiers	44 516,76 €
		• Dépenses diverses	18 825,80 €
		• Dépenses exceptionnelles	0,00 €
S/Total recettes réelles.....	13 209 574,32 €	S/Total dépenses réelles.....	12 919 051,78€
• Op. d'ordre amortissement des subventions reçues	104 590,00 €	• Op. ordre amortissement immobilisations	1 030 725,32€
TOTAL RECETTES.....	13 314 164,32 €	TOTAL DEPENSES.....	13 949 777,10 €

Rappelons que le budget annexe des transports et déplacements regroupe les activités suivantes :

- l'exploitation des transports urbains et interurbains,
- le service des transports scolaires,
- la politique en faveur des modes doux de déplacements.

Le versement mobilité ne poursuit pas la trajectoire de croissance constatée les années précédentes (5,6 M€ en 2022).

En revanche les financements de la région et de l'Etat relatifs aux transports scolaires sont en forte augmentation (+ 25%), eu égard au coût d'exploitation du service. Au budget primitif 2023, la subvention en provenance du budget principal a été augmentée de 200 K€ afin d'équilibrer le service, après avoir été réduite de 400 K€ en 2022.

En dépenses, comme prévu lors de la préparation budgétaire 2023, les révisions de prix impactés par les tensions sur les carburants, la main d'œuvre et les matériaux contribuent à l'augmentation de 18,2% du coût de la DSP.

2023 est également marquée par le rattrapage du paiement de factures des années 2020, 2021 et 2022, suite à un problème technique dans la comptabilisation des kWh de gaz livrés sur la plateforme de mobilité. D'où un montant sur la ligne *entretien réseau, gaz GNV et billettique* qui fait un bond de 494 513 €.

Les modes doux poursuivent leur développement et augmentent de 12,7 % par rapport à l'année dernière.

La rémunération du personnel atteint 386 955 € en 2023 contre 369 907 € en 2022, soit une augmentation de 4,6 %.

4.2 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Le budget d'exploitation de l'immobilier d'entreprises a fait l'objet de l'exécution suivante sur l'exercice 2023 :

RECETTES		DEPENSES	
• Loyers et charges	395 280,16 €	• Charges de gestion à caractère général	308 009,58 €
• Recettes exceptionnelles et de cessions	563 926,22 €	• Charges exceptionnelles	5 796,36 €
• Subvention équilibre du budget principal	285 000,00 €	• Intérêts de la dette	13 032,61 €
S/Total recettes réelles.....	1 244 206,38 €	S/Total dépenses réelles.....	326 838,55 €
• Op. d'ordre d'amortissement des subventions reçues	21 093,00 €	• Op. d'ordre d'amortissement des immobilisations et de cession	856 514,00 €
TOTAL RECETTES.....	1 265 299,38 €	TOTAL DEPENSES.....	1 183 352,55 €

Ce budget annexe prend en compte les charges de gestion des bâtiments à vocation économique :

- du site de l'Espace Saint Germain à Vienne : bâtiment Orion, hôtel d'entreprises Ellipse, site ex-EDF de la rue Denfert Rochereau incluant notamment la pépinière Ariane, restaurant l'Espace, etc.
- du site « Logistirail » sur la zone du Trye à St Romain-en-Gal.

Les recettes enregistrées sur les loyers et charges sont identiques à celles de 2022. L'augmentation de la subvention d'équilibre 2023 est à mettre en lien avec la hausse du coût de l'énergie prévue au budget 2023 et le paiement de la taxe d'aménagement du site Logistirail.

Ce budget a en effet connu une croissance de 28,9% de ses dépenses générales (charges courantes, entretien, réparations, etc.) liée à la hausse des prix subie en 2023. L'augmentation des taux pèse également sur les charges d'intérêt qui triplent entre 2022 et 2023.

Le montant des recettes de cessions vient du transfert au budget annexe des zones d'activités des terrains destinés à être aménagés avant de revenir au budget de l'immobilier d'entreprises pour y être commercialisés sous forme de baux à construction.

4.3 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES ZONES ECONOMIQUES

Le budget d'exploitation des zones économiques a fait l'objet de l'exécution suivante sur l'exercice 2023 :

RECETTES		DEPENSES	
• Ventes de terrains	1 305 118,37 €	• Etudes	7 800,00 €
• Subvention équilibre du budget principal	0,00 €	• Terrains	1 740 247,34 €
• Subventions région + DETR	0,00 €	• Travaux d'aménagement	91 399,06 €
• Produits exceptionnels	0,00 €	• Taxes foncières	19 913,00 €
S/Total recettes réelles.....	1 305 118,37 €	S/Total dépenses réelles.....	1 859 359,40 €
• Op. d'ordre entrées de stock	1 806 888,77 €	• Op. d'ordre sorties de stock	635 956,49 €
TOTAL RECETTES.....	3 112 007,14 €	TOTAL DEPENSES.....	2 495 315,89 €

Ce budget obéit à une comptabilité de stocks avec de nombreuses écritures d'ordre.

Ainsi les études et travaux sont d'abord comptabilisés sous forme de « mouvements réels » en section de fonctionnement, avant d'être transférés en investissement par le jeu des entrées / sorties de stocks.

Hors écritures de transferts des terrains pour aménagement et commercialisation en bail à construction, les dépenses réalisées en 2023 sur les zones économiques se présentent comme suit (hors écritures de rattachement) :

- Zone St Germain (Vienne)	620 €
- Zone du Rocher (Estrablin)	2 040 €
- Zone de Monplaisir (Pont-Evêque)	1 167 163 €
- Zone du Plateau (Trèves)	10 930 €
- Zone du Chalet (Echalas)	18 €
- Zone du Barrage (Reventin-Vaugris)	582 €
- Site « Surblé » (Vienne)	4 000 €
- Site « Bascunana » (Vienne)	4 367 €
- Site « Nouzet » (Chasse sur Rhône)	<u>63 498 €</u>
Total :	1 253 218 €

Les recettes de cessions ont porté sur les zones :

- de St Germain à Vienne	513 000 €
- du Rocher à Estrablin	519 750 €
- du Chalet à Echalas	1 188 €
- du Barrage à Reventin-Vaugris	<u>271 180 €</u>
Total :	1 305 118 €

- 4.4 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU

Le budget d'exploitation de la base de loisirs de Condrieu a fait l'objet de l'exécution suivante sur l'exercice 2022 :

RECETTES		DEPENSES	
• Redevance versée par le fermier	54 683,33 €	• Charges de gestion à caractère général	42 242,28 €
• Subvention d'équilibre du budget principal	137 000,00 €	• Intérêts de la dette	14 771,19 €
• Recettes exceptionnelles			
S/Total recettes réelles.....	191 683,33 €	S/Total dépenses réelles.....	57 013,47 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	32 365,00 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	57 733,00 €
TOTAL RECETTES.....	224 048,33 €	TOTAL DEPENSES.....	114 746,47 €

Créé au cours de l'année 2019, ce budget annexe retrace les recettes et dépenses liées au site de la base de loisirs de Condrieu, dont l'exploitation est confiée à un délégataire dans le cadre d'une DSP.

En recettes, on trouve la redevance versée par le fermier à Vienne Condrieu Agglomération. Celle-ci est encore en légère hausse en 2023 compte tenu de la croissance de l'activité sur le site. Elle permet de financer en partie la dépense supplémentaire liée au changement du sable (12 000 €). Les charges à caractère général inscrites en dépenses comprennent l'entretien, les petits aménagements et le gardiennage du site, ainsi que la redevance due à la CNR ou encore les taxes foncières. Celles-ci sont stables, ce qui permet de maintenir la subvention du budget principal au même niveau qu'en 2022.

A noter que les intérêts de emprunts ont baissé, les deux prêts étant à taux fixes.

4.5 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget d'exploitation de l'assainissement a fait l'objet de l'exécution suivante sur l'exercice 2023 :

RECETTES		DEPENSES	
• Produit redevance assainissement collectif	5 540 791,91 €	• Charges de gestion à caractère général	2 923 531,20 €
• Produit redevance assainissement non collectif	46 183,79 €	• Dépenses de personnel	1 449 174,99 €
• Produit PFAC (participation au financement assainissement collectif)	893 676,42 €	• Autres charges de gestion courante	240 423,31 €
• Redevance rejets non domestiques	217 858,87 €	• Intérêts de la dette	366 231,54 €
• Subventions Agence de l'eau (prime épuration)	252 011,22 €	• Charges exceptionnelles et divers	48 812,18 €
• Contribution eaux pluviales (budget principal)	242 000,00 €		
• Vente de gaz (STEP Vienne Sud)	452 567,07 €		
• Recettes des conventions avec Ternay, Oytier-Saint-Oblas et le syndicat de Plaine Lafayette + frais de branchement	437 559,88 €		
• Travaux	29 002,45 €		
• Autres produits de gestion courante et recettes exceptionnelles	231 145,23 €		
S/Total recettes réelles.....	8 342 796,84 €	S/Total dépenses réelles.....	5 028 173,22 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	504 912,44 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	2 570 050,02 €
TOTAL RECETTES.....	8 847 709,28 €	TOTAL DEPENSES.....	7 598 223,24 €

Le budget assainissement regroupe les compétences assainissement non collectif et assainissement collectif.

Ce budget concerne toutes les communes de l'agglomération à l'exception des communes d'Echalas, Loire sur Rhône et Saint Romain en Gier, situées sur le territoire du SYSEG qui exerce les compétences assainissement collectif et non collectif sur ces communes.

Le fonctionnement de l'année 2023, a été marqué par :

- le contexte économique qui s'est traduit par une forte hausse des dépenses à caractère général, de personnel et de gestion courante : + 711 K€ ;
- la légère diminution des recettes réelles de fonctionnement, due notamment à la baisse des participations aux frais d'assainissement collectif (PFAC), même si cette recette conjoncturelle reste élevée avec près de 894 K€ perçus en 2023 ;
- la 1^{ère} année de la hausse prévue sur 2 ans des tarifs de la redevance d'assainissement collectif : + 309 K€ ;
- la finalisation de la mission d'audit énergétique de la STEP de Vienne Sud afin d'optimiser la consommation énergétique de cet équipement.

4.6 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU POTABLE

Le budget d'exploitation de l'eau potable a fait l'objet de l'exécution suivante sur l'exercice 2023.

RECETTES		DEPENSES	
• Ventes d'eau aux abonnés	4 484 271,72 €	• Charges de gestion à caractère général	1 281 616,95 €
• Conventions de vente d'eau à d'autres collectivités	314 395,70 €	• Dépenses de personnel	1 518 346,82 €
• Autres taxes et redevances	0,00 €	• Autres charges de gestion courante	327 175,40 €
• Facturation travaux en régie	54 202,28 €	• Intérêts de la dette	216 168,07 €
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	239 233,95 €	• Charges exceptionnelles et divers	0,00 €
• Remboursements de frais et revenus des immeubles	19 737,43 €	• Atténuation de produits	547 846,00 €
• Redevance pour pollution d'origine domestique	456 427,74 €	• Reversement redevance assainissement	2 496 816,86 €
• Redevance assainissement collectif	2 496 816,86 €		
• Redevance prélèvement	50 462,82 €		
• Remboursement personnel du budget assainissement	549 690,38 €		
• Autres prestations de service	72 769,36 €		
• Produits financiers, autres produits de gestion courante et produits exceptionnels	66 751,53 €		
S/Total recettes réelles.....	8 804 759,77 €	S/Total dépenses réelles.....	6 387 970,10 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	371 904,00 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	1 798 824,51 €
TOTAL RECETTES.....	9 176 663,77 €	TOTAL DEPENSES.....	8 186 794,61 €

Ce budget concerne toutes les communes sur lesquelles Vienne Condrieu Agglomération exerce directement la compétence eau potable. Il ne concerne donc pas les communes membres de syndicats intercommunaux d'eau potable, à savoir :

- Syndicat des eaux du Mont du Lyonnais : Longes, Trèves, les Haies, Echaldas, Saint Romain en Gier, Ampuis-Haut, Condrieu-Haut, Loire sur Rhône-Haut, Saint Cyr sur le Rhône-Haut
- Syndicat des eaux de Septème-Luzinay-Oytier : Septème et Luzinay

Il s'agit de la 4^e année d'exercice de la compétence eau potable par Vienne Condrieu Agglomération suite à la prise de compétence au 1^{er} janvier 2020. Pour rappel, le budget eau potable assure le recouvrement de la redevance assainissement pour les communes gérées en régie et la reverse ensuite au budget assainissement. De même, ce budget collecte les redevances modernisation des réseaux de collecte et pollution d'origine domestique pour le compte de l'Agence de l'eau.

Cette année 2023 a été marquée par :

- Le niveau des recettes (+ 543 K€ hors remboursement des rémunérations du personnel partagé avec l'assainissement), qui s'explique essentiellement par une augmentation des ventes d'eau aux abonnés liée à la reprise en régie de la commune des Côtes d'Arey au 1^{er} avril 2023 et à la dissolution du syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonnes au 31/12/2022, ainsi qu'à la hausse des ventes d'eau en gros ;
- Le niveau des dépenses (+ 502 K€ hors rémunération du personnel partagé avec l'assainissement), qui s'explique essentiellement par la reprise en régie des Côtes d'Arey, y compris le marché de sous-traitance, le renouvellement du marché d'astreinte qui passe de 35 K€ à 88 K€ par an et l'augmentation des coûts d'électricité.

5 -

EXECUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

5.1 – Vue d'ensemble

5.2 – Investissements réalisés par opérations et par budgets

5.1 – LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023 – VUE D'ENSEMBLE

Les tableaux ci-dessous récapitulent les investissements réels, hors opérations d'ordre, hors remboursement du capital de la dette et hors opérations financières.

LES INVESTISSEMENT PAR BUDGETS

Budgets	Montants CA 2023
Budget principal.....	18 385 403 €
Budget des transports et déplacements.....	1 439 724 €
Budget immobilier d'entreprises.....	420 693 €
Budget zones économiques.....	1 806 889 €
Budget base de loisirs de Condrieu.....	31 947 €
Budget assainissement.....	1 694 064 €
Budget eau potable.....	2 827 257 €
Budget parking St Germain.....	0 €
TOTAL INVESTISSEMENT.....	26 605 977 €

LES INVESTISSEMENTS PAR DOMAINES D'INTERVENTION

Intitulés	Montants CA 2023
Economie et tourisme	3 144 577 €
Aménagement et rénovation urbaine	476 334 €
Transports et déplacements	1 439 724 €
Environnement et gestion des déchets.....	1 184 151 €
Voirie communautaire et infrastructures.....	6 311 669 €
Assainissement et eaux pluviales.....	3 181 784 €
Eau potable.....	2 827 257 €
Equipements sportifs et piscines.....	5 002 134 €
Petite enfance et téléalarme.....	1 843 713 €
Politique de l'habitat.....	425 407 €
Maintenance du patrimoine, informatique et communication.....	769 227 €
TOTAL INVESTISSEMENT	26 605 977 €

5.2 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023 PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET PRINCIPAL	Inscriptions au budget 2023 (BP+DM+RP)	Réalisations 2023	% de réalisation	Reports sur 2024
Economie et tourisme	135 - TRAVAUX ET REAMENAGEMENTS SUR ZONES EXISTANTES	5 000 €	1 094 €	21,88%	0 €
	23 - POLE TERTIAIRE ESPACE ST GERMAIN	282 200 €	282 043 €	99,94%	0 €
	26 - SOUTIEN AU COMMERCE	151 300 €	66 655 €	44,06%	29 567 €
	126 - PROG ANNUEL EQUIPEMENT PAVILLON DU TOURISME	30 000 €	20 000 €	66,67%	0 €
	145 – MAISON DU JAZZ	24 200 €	17 867 €	73,83%	0 €
	150 – INVESTISSEMENT JAZZ A VIENNE	76 400 €	66 032 €	86,43%	16 923 €
	25 - PROG ANNUEL AMENAGEMENTS SITES TOURISTIQUES	63 700 €	20 361 €	31,96%	15 114 €
	187 - HALTE FLUVIALE	250 000 €	237 569 €	95,03%	0 €
	280 – BELVEDERE DE TUPIN ET SEMONS	309 000 €	65 773 €	21,29%	0 €
	283 - AMENAGEMENT AIRE DE CAMPING CARS	25 000 €	1 500 €	6,00%	0 €
	284 - SIGNALETIQUE TOURISTIQUE	108 400 €	106 153 €	97,93%	514 €
	285 - SITE MAISON BLANCHE	25 000 €	0 €	0,00%	4 992 €
	286 - SITE ILE BARLET	52 000 €	0 €	0,00%	0 €
	339 - PROG ANNUEL INVEST AUTRES SITES JAZZ A VIENNE	49 600 €	0 €	0,00%	24 480 €
S/total économie et tourisme		1 451 800 €	885 048 €	60,96%	91 590 €
Aménagement et rénovation urbaine	155 – VIENNE SEVENNE	155 000 €	155 000 €	100,00%	0 €
	230 – NPNRU VALLEE DE LA GERE	310 000 €	179 333 €	57,85%	69 432 €
	188 – PLU DES COMMUNES	585 300 €	136 138 €	23,26%	247 889 €
	320 - PLU INTERCOMMUNAL	150 000 €	5 863 €	3,91%	0 €
S/total aménagement et rénovation urbaine		1 200 300 €	476 334 €	39,68%	317 322 €

5.2 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023 PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS (SUITE)

Environnement et gestion des déchets	121 - CONTAINERS ENTERRES	762 200 €	227 570 €	29,86%	366 327 €
	181 – SITE QUAI TRANSFERT ST ALBAN	40 000 €	13 637 €	34,09%	0 €
	275 - CONTENEURS ENTERRES - CENTRES-BOURGS	148 800 €	74 039 €	49,76%	0 €
	276 - EXTENSION DECHETERIE AMPUIS	65 000 €	0 €	0,00%	0 €
	277 - VIDEOSURVEILLANCE DECHETERIES	110 000 €	4 557 €	4,14%	73 225 €
	278 - RENOUELEMENT CAMIONS BENNES	380 000 €	0 €	0,00%	331 764 €
	301 - AMO ETUDE FAISABILITE RESSOURCERIE	38 500 €	20 430 €	53,06%	2 370 €
	311 - APPORT VOLONTAIRE RESTES ALIMENTAIRES	140 000 €	91 140 €	65,10%	48 282 €
	37- PROG ANNUEL ACQUISTION ET RENOUELEMENT COMPOSTEURS	102 200 €	92 198 €	90,21%	2 158 €
	38 - PROG ANNUEL ACQUISITION ET RENOUELEMENT DES BACS DECHETS	162 000 €	134 700 €	83,15%	26 681 €
	39 - PROG ANNUEL AMENAGEMENTS POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	257 100 €	176 922 €	68,81%	14 789 €
	40 - PROG ANNUEL GROSSES REPARATIONS ET EQUIPEMENTS OM	40 000 €	23 154 €	57,88%	0 €
	41 - PROG ANNUEL GROSSES REPARATIONS EQUIPEMENTS DECHETTERIES	196 600 €	175 905 €	89,47%	18 051 €
	245 – ACTIONS PCAET PLAN CLIMAT	10 000 €	0 €	0,00%	0 €
	279 - SOUTIEN AU REMPLACEMENT FOYERS BOIS	116 700 €	64 900 €	55,61%	44 200 €
330 - AGROMETHA	85 000 €	85 000 €	100,00%	0 €	
S/total environnement et gestion des déchets		2 654 100 €	1 184 151 €	50,40%	927 847 €

5.2 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023 PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS (SUITE)

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET PRINCIPAL (suite)	Inscriptions au budget 2023 (BP+DM+RP)	Réalisations 2023	% de réalisation	Reports sur 2024
Eaux pluviales	169 - TRAVAUX ANNUELS EAUX RUISSELLEMENT RIVIERES	35 100 €	0 €	0,00%	35 041 €
	174 - FONDS DE CONCOURS EAUX PLUVIALES BUDGETS ASSAINISS	206 000 €	206 000 €	100,00%	0 €
	189 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL GIER RHODANIEN	70 000 €	67 326 €	96,18%	0 €
	314 - REHABILITATION COURS BRILLIER	30 000 €	0 €	0,00%	0 €
	317 - REHAB POMPAGE EP VIENNE NORD ET VIENNE SUD	47 100 €	47 082 €	99,96%	0 €
	318 - SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	325 000 €	94 793 €	29,17%	99 449 €
	321 - PARTICIPATION INVESTISSEMENT SYSEG	73 500 €	57 299 €	77,96%	0 €
	322 - PROG ANNUEL TRAVAUX RESEAUX EAUX PLUVIALES	690 000 €	436 475 €	63,26%	105 787 €
	323 - PROG ANNUEL TRAVAUX EAUX RUISSELLEMENT ET RIVIERES	685 000 €	578 745 €	84,49%	0 €
S/total eaux pluviales		2 161 700 €	1 487 720 €	68,82%	240 278 €

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET PRINCIPAL (suite)	Inscriptions au budget 2023 (BP+DM+RP)	Réalisations 2023	% de réalisation	Reports sur 2024
Politique de l'habitat	68 - PROGRAMME ANNUEL INVESTISS AIRES GENS DU VOYAGE	39 900 €	23 732 €	59,48%	4 368 €
	163 - OPAH	112 800 €	28 525 €	25,29%	84 225 €
	239 – ETUDES PLH	15 500 €	5 400 €	34,84%	0 €
	60 - CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX : PARTICIPATIONS AUX COMMUNES	340 100 €	199 250 €	58,59%	140 800 €
	61 - HABITAT RENOVATION REHAB AIDES AUX BAILLEURS SOCIAUX	137 000 €	137 000 €	100,00%	0 €
	64 – HABITAT CREDITS REGION AMELIORATION PARC PUBLIC	49 000 €	31 500 €	64,29%	17 500 €
S/total politique de l'habitat		694 300 €	425 407 €	61,27%	246 893 €

5.2 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023 PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS (SUITE)

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET PRINCIPAL (suite)	Inscriptions au budget 2023 (BP+DM+RP)	Réalisations 2023	% de réalisation	Reports sur 2023
Voirie	108 – AMENAGEMENTS SENTIERS ET BOUCLES CYCLISTES	10 000 €	0 €	0,00%	0 €
	172 – ECLAIRAGE PUBLIC ZONES VIENNAGGLO	25 000 €	16 200 €	64,80%	0 €
	177 – REQUALIFICATION ZONES ACTIVITES	309 000 €	281 255 €	91,02%	0 €
	184 – PROGRAMME ANNUEL TRAVAUX VOIRIE COMMUNAUTAIRE	1 942 000 €	1 805 508 €	92,97%	0 €
	240 – ECLAIRAGE PUBLIC ESPACES EXTERIEURS	25 000 €	19 923 €	79,69%	0 €
	241 – REPRISE OUVRAGE D'ART-VOIRIE	300 000 €	277 540 €	92,51%	0 €
	252 - POINTS NOIRS COLLECTE TRI	3 000 €	0 €	0,00%	0 €
	262 - REAMENAGEMENT ENTREE NORD RD 1407	140 000 €	10 042 €	7,17%	0 €
	263 - REFECTION MUR SOUTENEMENT TUPIN ET SEMONS	121 000 €	18 525 €	15,31%	0 €
	264 - STE COLOMBE AMENAGEMENT RUE DR TRENEL (AP/CP)	15 000 €	6 816 €	45,44%	0 €
	266 - LONGES CONTOURNEMENT OUEST	25 000 €	6 629 €	26,52%	0 €
	267 - PROG ANNUEL MAINTIEN A NIVEAU BAT ADM ET TECH	20 000 €	19 859 €	99,29%	0 €
	294 - PONT CHEMIN DU PALEFRENIER - SEPTEME	15 800 €	7 032 €	44,50%	3 009 €
	302 - ABORDS COLLEGE DE L'ISLE ET PDM	894 000 €	860 897 €	96,30%	33 103 €
	309 - ITINERAIRE CYCLABLE VIENNE/MALISSOL A PONT-EVEQUE	277 000 €	156 015 €	56,32%	42 928 €
	42 – DESSERTTE ZONE DES PLATIERES	3 700 €	3 298 €	89,14%	0 €
	46 - PROGRAMME ANNUEL VOIRIE- RENOUVELLEMENT DE CHAUSSEES	2 300 000 €	2 249 553 €	97,81%	0 €
	47 - PROGRAMME ANNUEL VOIRIE - VEHICULES ET MATERIELS	176 500 €	176 448 €	99,97%	0 €
	48 - PROGRAMME ANNUEL AMENAGT SECURITE LIES AU PDU	300 000 €	247 184 €	82,39%	52 816 €
49 - PROGRAMME ANNUEL AMENAGEMENTS DES PISTES CYCLABLES	150 000 €	148 948 €	99,30%	0 €	
S/total voirie communautaire		7 052 000 €	6 311 669 €	89,50%	131 856 €

5.2 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023 PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS (SUITE)

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET PRINCIPAL (suite)	Inscriptions au budget 2023 (BP+DM+RP)	Réalisations 2023	% de réalisation	Reports sur 2023
Equipements sportifs	119 - STAND DE TIR REVENTIN VAUGRIS	9 500 €	2 160 €	22,74%	0 €
	183 – NOUVEAU BASSIN STADE NAUTIQUE ST ROMAIN	5 786 200 €	4 480 183 €	77,43%	1 278 344 €
	295 - MAINTIEN A NIVEAU PISCINE DE LOIRE SUR RHONE	49 400 €	37 125 €	75,15%	0 €
	325 - REHAB ET MISE EN CONFORMITE PISCINE LOIRE SUR RHONE	90 000 €	78 152 €	86,84%	0 €
	296 - MAINTIEN A NIVEAU PISCINE DE VILLETTE DE VIENNE	34 400 €	25 695 €	74,70%	0 €
	326 - REHABILITATION PISCINE VILLETTE DE VIENNE	49 800 €	18 819 €	37,79%	0 €
	335 - PROG ANNUEL MAINTIEN A NIVEAU EYZIN PINET	60 700 €	13 211 €	21,76%	0 €
	67 - PROGRAMME ANNUEL INVESTISSEMENT STADES NAUTIQUES	117 800 €	109 166 €	92,67%	5 424 €
	70 - PROGRAMME ANNUEL GYMNASES- TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	297 600 €	205 646 €	69,10%	22 510 €
	75 - PROGRAMME ANNUEL TERRAINS DE SPORT- TRAVAUX ET MAT	41 000 €	31 977 €	77,99%	0 €
S/total équipement sportifs		6 536 400 €	5 002 134 €	76,53%	1 306 278 €
Petite enfance et téléalarme	255 – RENOVATION ESPACES RESTAURATION / BUANDERIE DANS LES EAJE	73 200 €	58 169 €	79,47%	4 391 €
	256 – RENOVATION EAJE / RPE MALISSOL	646 800 €	637 738 €	98,60%	0 €
	265 - MISE AUX NORMES DES EAJE	50 000 €	12 715 €	25,43%	14 952 €
	299 - RENOVATION COUR EAJE CLE DES CHAMPS	65 000 €	3 160 €	4,86%	12 930 €
	303 - RENOVATION EAJE LES PETITS MARINIERS	400 000 €	384 576 €	96,14%	19 722 €
	310 - SITE FARANDOLE	25 000 €	0 €	0,00%	0 €
	331 - MAM PIPET	415 000 €	387 714 €	93,43%	607 €
	54 - PROGRAMME ANNUEL TRAVAUX ET INSTAL PETITE ENFANCE	222 800 €	200 661 €	90,06%	16 753 €
	56 – PROGRAMME ANNUEL MOBILIER PETITE ENFANCE	23 800 €	22 934 €	96,36%	774 €
	59 - PROGRAMME ANNUEL EQUIPEMENTS SERVICE TELEALARME	138 000 €	136 046 €	98,58%	0 €
S/total petite enfance et téléalarme		2 059 600 €	1 843 713 €	89,52%	70 130 €

5.2 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023 PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS (SUITE)

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET PRINCIPAL (suite)	Inscriptions au budget 2023 (BP+DM+RP)	Réalisations 2023	% de réalisation	Reports sur 2023
Maintenance du patrimoine	156 - MISE EN CONFORMITE AERODROME	500 €	420 €	83,93%	0 €
	267 - PROG.ANN.MAINTIEN A NIVEAU BAT ADM ET TECH	141 300 €	65 266 €	46,19%	50 866 €
	52 – PROGRAMME ANNUEL EQUIPEMENTS TECHNIQUES	95 300 €	69 304 €	72,72%	3 249 €
	268 - REHABILITATION ENERGETIQUE ANTARES	127 100 €	31 269 €	24,60%	0 €
	327 - PROG ANNUEL TRAVAUX AMELIORATION ENERGETIQUE	100 000 €	13 011 €	13,01%	0 €
	328 - PHOTOVOLTAIQUE AUTO-CONSOMMATION	80 000 €	0 €	0,00%	0 €
	329 - CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE	50 000 €	15 875 €	31,75%	0 €
Communication Informatique	337 - TRAVAUX ET EXTENSION ARCHIVES PONT-EVEQUE	50 000 €	7 872 €	15,74%	0 €
	78 - PROGRAMME ANNUEL EQUIPEMENTS INFORMATIQUES AGGLO	384 600 €	292 135 €	75,96%	90 199 €
	79 - PROGRAMME ANNUEL EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ECOLES	108 000 €	88 872 €	82,29%	18 037 €
	244 - EQUIPEMENT AUDIOVISUEL SALLE BUREAU COMMUNAUTAIRE	50 000 €	21 176 €	42,35%	27 477 €
	250 – DEMATERIALISATION URBANISME	37 000 €	31 473 €	85,06%	5 474 €
	324 – SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE DANS LES ECOLES	380 000 €	82 579 €	21,73%	43 647 €
	80 – SITE INTERNET	25 000 €	20 532 €	82,13%	1 734 €
	128 - BANQUE D'IMAGES DU TERRITOIRE	37 000 €	27 986 €	75,64%	5 220 €
	186 – NOUVELLE SIGNALÉTIQUE VIENNE CONDRIEU AGGLO	30 000 €	1 457 €	4,86%	0 €
	S/total maintenance du patrimoine, informatique et communication		1 695 800 €	769 227 €	45,36%
TOTAL INVESTISSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL		25 506 000 €	18 385 403 €	72,08%	3 578 094 €

BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

<i>INTITULE DE L'OPERATION</i>		<i>Montant de l'AP</i>	<i>Bilan 2023</i>						
N°	Libellé		Crédits de paiement	Reports 2022	Total budget	Crédits réalisés	Reports 2023	Crédits annulés	Total
183	Nouveau bassin nautique St Romain en Gal 2019-2023	17 800 000,00	2 829 690,80	2 956 500,22	5 786 181,02	4 480 182,76	1 278 343,76	27 664,50	5 786 181,02
187	Extension halte fluviale 2022-2025	3 600 000,00	250 000,00		250 000,00	237 569,14	-	12 430,86	250 000,00
280	Belvédère de Tupin et Semons 2022-2024	425 000,00	309 000,00		309 000,00	65 773,20	-	243 226,80	309 000,00
130	Complément d'échangeur Vienne Sud 2017-2026	2 120 000,00	-		-	-	-	-	-
263	Réfection mur de soutènement Tupin et Semons 2022-2025	375 000,00	121 000,00		121 000,00	18 524,85	-	102 475,15	121 000,00
309	Itinéraire cyclable centre de Vienne/secteur Malissol-Pont-Evêque tranche 1 2023-2026	2 600 000,00	277 000,00		277 000,00	156 014,71	42 928,31	78 056,98	277 000,00
324	Mise en œuvre schéma directeur numérique dans les écoles 2023-2026	1 500 000,00	380 000,00		380 000,00	82 579,05	43 646,54	253 774,41	380 000,00
318	Schéma directeur eaux pluviales 2023-2026	761 000,00	325 000,00		325 000,00	94 793,10	99 449,40	130 757,50	325 000,00
314	Réhabilitation galerie ruisseau Cours Brillier 2023-2025	380 000,00	30 000,00		30 000,00	-	-	30 000,00	30 000,00
320	PLU intercommunal 2023-2027	850 000,00	150 000,00		150 000,00	5 863,22		144 136,78	150 000,00
268	Réhabilitation énergétique Antarès 2023-2025	1 650 000,00	120 000,00	7 031,45	127 031,45	31 239,35		95 792,10	127 031,45
278	Renouvellement camions bennes 2023-2027	810 000,00	380 000,00		380 000,00	-	331 764,23	48 235,77	380 000,00
279	Soutien au remplacement foyers bois 2023-2027	324 000,00	108 000,00	8 700,00	116 700,00	64 900,00	44 200,00	7 600,00	116 700,00
121	Conteneurs enterrés centre Vienne 2023-2025	2 510 000,00	395 000,00	367 126,78	762 126,78	227 569,95	366 327,12	168 229,71	762 126,78
275	Conteneurs enterrés centres-bourgs 2023-2027	800 000,00	148 800,00		148 800,00	74 038,84		74 761,16	148 800,00
276	Extension déchèterie Ampuis 2023-2025	530 000,00	65 000,00		65 000,00	-	-	65 000,00	65 000,00
311	Apport volontaire restes alimentaires 2023-2024	320 000,00	140 000,00		140 000,00	91 140,04	48 281,54	578,42	140 000,00
	TOTAL	19 555 000,00	3 198 800,00	382 858,23	3 581 658,23	1 150 005,45	976 597,14	1 455 055,64	3 581 658,23

5.2 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023 PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS (SUITE)

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	Inscriptions au budget 2023 (BP+DM+RP)	Réalisation 2023	% réalisation	Reports sur 2024
Transports	85 - ACTIONS POUR ACCESSIBILITE TRANSPORTS	145 000 €	11 937 €	8,23%	0 €
	87 - PROGRAMME ACTIONS MODES DOUX	265 000 €	52 630 €	19,86%	0 €
	88 - PROGRAMME ANNUEL MOBILIER URBAIN TRANSPORT	260 000 €	71 539 €	27,52%	8 045 €
	89 - PROGRAMME ANNUEL MATERIEL ROULANT	564 000 €	0 €	0,00%	411 361 €
	90 - PROGRAMME ANNUEL EQUIP EXPLOITATION TRANSPORT	25 000 €	20 990 €	83,96%	0 €
	136 – PROGRAMME ANNUEL BILLETTIQUE	25 000 €	104 €	0,42%	0 €
	171- PLATE-FORME MOBILITE TERRITORIALE	22 000 €	0 €	0,00%	0 €
	237 – PLAN DE MOBILITE	45 000 €	109 €	0,24%	888 €
	2610 - REAMENAGEMENT COURS BRILLIER (PDM) ETAPE 1	740 000 €	324 317 €	43,83%	55 334 €
	270 – HALTE FERREE DE VAUGRIS	100 000 €	0 €	0,00%	0 €
	272 - PROGRAMME ANNUEL PLATEFORME MOBILITE	135 000 €	59 888 €	44,36%	0 €
	273 - PROGRAMME ANNUEL RESERVE FONCIERE PDM	120 000 €	0 €	0,00%	0 €
	274 - RENOUELEMENT SYSTEME BILLETTIQUE	967 000 €	889 805 €	92,02%	0 €
	332 - AMENAGEMENT P+R GARE ESTRESSIN	60 000 €	4 052 €	6,75%	6 930 €
333 - AMENAGEMENT P+R PACATIANUS	20 000 €	4 355 €	21,78%	0 €	
TOTAL budget transports et déplacements		3 493 000 €	1 439 724 €	41,22%	482 559 €

BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

<i>INTITULE DE L'OPERATION</i>		<i>Montant de l'AP</i>	<i>Bilan 2023</i>						
N°	Libellé		Crédits de paiement	Reports 2022	Total budget	Crédits réalisés	Reports 2023	Crédits annulés	Total
2610	Réaménagement Cours Brillier dans le cadre du PDM 2022-2025	7 165 000,00	740 000,00	-	740 000,00	324 316,63	55 334,36	360 349,01	740 000,00
332	Aménagement P+R gare d'Estressin 2023-2025	880 000,00	60 000,00	-	60 000,00	4 051,57	6 930,00	49 018,43	60 000,00
334	Acquisition bus à hydrogène 2024-2025	2 200 000,00	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		10 245 000,00	800 000,00	-	800 000,00	328 368,20	62 264,36	409 367,44	800 000,00

5.2 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023 PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS (SUITE)

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES	Inscriptions au budget 2023 (BP+DM+RP)	Réalisation 2023	% réalisation	Reports sur 2024
Action économique	125 – PAVILLON DU TOURISME	19 200 €	1 643 €	8,56%	12 758 €
	129 - BATIMENT ORION	600 €	0 €	0,00%	538 €
	148 – AUTRES BAT ST GERMAIN	5 000 €	0 €	0,00%	0 €
	149 - CHAMBRE AGRICULTURE	5 000 €	0 €	0,00%	0 €
	287 - TENEMENTS EN BAIL A CONSTRUCTION	1 395 000 €	0 €	0,00%	0 €
	288 - PROG.ANNUEL MAISON DU FESTIVAL	50 000 €	2 242 €	4,48%	0 €
	91 - TENEMENT CLE DU RHONE	292 000 €	86 453 €	29,61%	157 258 €
	92 - BATIMENT ELLIPSE	454 000 €	327 712 €	72,18%	22 133 €
	93 - ANTARES	4 200 €	2 644 €	62,94%	0 €
	TOTAL budget immobilier d'entreprises	2 225 000 €	420 693 €	18,91%	192 687 €

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET ZONES ECONOMIQUES	Inscriptions au budget 2023 (BP+DM+RP)	Réalisation 2023	% réalisation	Reports sur 2024
Action économique	INVESTISSEMENTS SUR LES ZONES	3 494 500 €	1 806 889 €	51,71%	83 344 €
	TOTAL budget zones économiques	3 494 500 €	1 806 889 €	51,71%	83 344 €

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU	Inscriptions au budget 2023 (BP+DM+RP)	Réalisation 2023	% réalisation	Reports sur 2024
Tourisme	234 – PROGRAMME ANNUEL TRAVAUX BASE DE LOISIRS	74 900 €	31 947 €	42,65%	37 945 €
	TOTAL budget base de loisirs	74 900 €	31 947 €	42,65%	37 945 €

5.2 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023 PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS (SUITE)

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET ASSAINISSEMENT	Inscriptions au budget 2023 (BP+DM+RP)	Réalisation 2023	% réalisation	Reports sur 2024
Assainissement	191 – RENOUVELLEMENT MATERIEL ET LOGICIEL ASS	513 400 €	183 001 €	35,64%	76 462 €
	192 – REHAB COLLECTEUR ZA BARRAGE REVENTIN	62 400 €	62 386 €	99,98%	0 €
	193 – EXTENSION RESEAU EU	491 000 €	70 507 €	14,36%	81 653 €
	198 – TRAVAUX DIVERS ASSAINISSEMENT	358 400 €	276 137 €	77,05%	47 302 €
	200 – RENFORCEMENT COLLECTEUR SEVENNE	20 000 €	0 €	0,00%	0 €
	204 – REHAB ET MISE EN SEPARATIF EU	1 175 000 €	451 958 €	38,46%	412 537 €
	205 – RACCORD EYZIN PINET A STEP VIENNE SUD	365 300 €	119 219 €	32,64%	0 €
	207 – OPTIMISATION ENERGETIQUE STEP VIENNE SUD	40 375 €	2 203 €	5,46%	36 822 €
	217 – SCHEMA DIRECTEUR STEP CHASSE/RHONE	35 000 €	2 673 €	7,64%	5 186 €
	219 – REMPLACEMENT STEP LES HAIES	355 000 €	16 507 €	4,65%	0 €
	222 - REHABILITATION PR VIENNE	34 700 €	6 708 €	19,33%	21 739 €
	223 – RACCORDEMENT BIEVRE ISERE COMMUNAUTE	335 200 €	234 355 €	69,92%	4 514 €
	226 - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	245 000 €	0 €	0,00%	0 €
	290 - REHABILITATION STEP LONGES	25 000 €	1 125 €	4,50%	17 550 €
	314 - REHABILITATION COURS BRILLIER	125 000 €	49 666 €	39,73%	0 €
	315 - REHABILITATION CENTRE BOURG SEPTEME	10 000 €	0 €	0,00%	0 €
	319 - SCHEMA DIRECTEUR EAUX USEES	579 000 €	210 880 €	36,42%	0 €
336 - DEVOIEMENT ECHANGEUR A7 REVENTIN	410 000 €	6 738 €	1,64%	0 €	
TOTAL budget assainissement		5 179 775 €	1 694 064 €	32,71%	703 765 €

BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

<i>INTITULE DE L'OPERATION</i>		<i>Montant de l'AP</i>	<i>Bilan 2023</i>						
N°	Libellé		Crédits de paiement	Reports 2022	Total budget	Crédits réalisés	Reports 2023	Crédits annulés	Total
201	Raccordement Côtes d'Arey à la STEP Vienne Sud 2019-2025	2 030 000,00	-	-	-	-	-	-	-
205-206	Raccordement Eyzin Pinet à la STEP Vienne Sud 2019-2024	2 466 125,23	290 000,00	75 287,30	365 287,30	119 219,28	-	246 068,02	365 287,30
219	Renouvellement STEP Les Haies 2019-2024	704 630,18	355 000,00	-	355 000,00	16 507,14	-	338 492,86	355 000,00
200	Renforcement collecteur Sévenne 2023-2025	780 000,00	20 000,00	-	20 000,00	-	-	20 000,00	20 000,00
319	Schéma directeur eaux usées 2023-2026	1 550 000,00	579 000,00	-	579 000,00	210 879,59	-	368 120,41	579 000,00
217	Schéma directeur Chasse sur Rhône 2023-2026	1 923 000,00	35 000,00	-	35 000,00	2 673,06	5 185,83	27 141,11	35 000,00
223	Raccordement Bièvre Isère Communauté 2023-2025	7 300 000,00	250 000,00	85 115,84	335 115,84	234 355,45	4 514,40	96 245,99	335 115,84
314	Réhabilitation galerie ruisseau Cours Brillier 2023-2024	349 666,43	125 000,00	-	125 000,00	49 666,43	-	75 333,57	125 000,00
	TOTAL	17 103 421,84	1 654 000,00	160 403,14	1 814 403,14	633 300,95	9 700,23	1 171 401,96	1 814 403,14

5.2 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023 PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS (SUITE)

DOMAINES D'INTERVENTION	ANTENNES/OU OPERATIONS DU BUDGET EAU POTABLE	Inscriptions au budget 2023 (BP+DM+RP)	Réalisation 2023	% réalisation	Reports sur 2024
Eau potable	291 - EXTENSION RESEAU EAP	240 400 €	55 335 €	23,02%	8 414 €
	292 - MISE EN ŒUVRE SDAEP	2 327 700 €	1 540 961 €	66,20%	695 240 €
	305 - FORAGE DE GERBEY	895 000 €	832 654 €	93,03%	0 €
	306 - FORAGE DES BIELLES	360 000 €	0 €	0,00%	356 668 €
	307 - RENOUELEMENT MATERIEL ET LOGICIEL EAU POTABLE	481 000 €	290 568 €	60,41%	128 833 €
	314 - REHABILITATION COURS BRILLIER	140 000 €	18 096 €	12,93%	0 €
	316 - SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	10 000 €	0 €	0,00%	0 €
	336 - DEVOIEMENT ECHANGEUR A7 REVENTIN	240 000 €	0 €	0,00%	40 059 €
	9003 – RESEAU VILLE DE VIENNE	77 800 €	67 048 €	86,18%	5 445 €
	9004 – STATION GEMENS ET RESERVOIRS	114 100 €	22 594 €	19,80%	19 220 €
TOTAL budget eau potable		4 886 000 €	2 827 257 €	57,86%	1 253 879 €

BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

INTITULE DE L'OPERATION		Montant de l'AP	Bilan 2023						
N°	Libellé		Crédits de paiement	Reports 2022	Total budget	Crédits réalisés	Reports 2023	Crédits annulés	Total
314	Réhabilitation galerie ruisseau Cours Brillier 2023-2024	618 096,08	140 000,00	-	140 000,00	18 096,08	-	121 903,92	140 000,00
TOTAL		618 096,08	140 000,00	-	140 000,00	18 096,08	-	121 903,92	140 000,00

	Inscriptions au budget 2023	Réalisation 2023	% réalisation	Reports sur 2024
TOTAL TOUS BUDGETS	44 859 175 €	26 605 977 €	59,31%	6 332 273 €

6 -

LA GESTION DE LA DETTE

6.1 – Le recours à l'emprunt

6.2 – L'état de la dette

6.1 – LE RECOURS A L'EMPRUNT EN 2023

	Capital remboursé en 2023	Emprunts inscrits en 2023 (BP + reports + DM)	Emprunts réalisés en 2023	Emprunts reportés en 2024
Budget principal	4 444 666 €	16 331 000 €	6 000 000 €	4 749 000 €
Immobilier d'entreprises	46 000 €	1 175 094 €	0 €	1 175 000 €
Transports et déplacements	219 508 €	513 878 €	0 €	0 €
Assainissement	1 313 520 €	888 611 €	0 €	0 €
Base de loisirs	70 106 €	286 972 €	0 €	258 000 €
Eau potable	731 384 €	939 708 €	0 €	939 000 €
TOTAL	6 825 184 €	20 135 263 €	6 000 000 €	7 121 000 €

Pour financer 26,6 millions d'euros d'investissement réalisés en 2023, Vienne Condrieu Agglomération a mobilisé 6 millions d'euros d'emprunts. En parallèle, l'Agglo a remboursé 6,8 millions d'euros de capital.

Avec un recours à l'emprunt limité à 22,6% des investissements, on constate que le niveau d'autofinancement est resté très important en 2023.

Les emprunts reportés sont à mettre en rapport avec les besoins de financement prévisionnels en investissement.

6.2 – L'ETAT DE LA DETTE

En 2023, la situation de l'endettement de la communauté d'agglomération est la suivante :

	Budget ppal	Transports	Immob entrep	Base de loisirs	Assainissmt	Eau potable	Total
Encours de la dette au 01/01/2023	38 185 238 €	1 913 090 €	289 667 €	411 329 €	15 167 886 €	5 123 012 €	61 090 221 €
Encours de la dette au 31/12/2023	39 740 572 €	1 693 582 €	243 667 €	341 223 €	13 854 370 €	5 525 728 €	61 399 137 €
Encours à taux fixe 2023	28 362 769 €	881 916 €	0 €	341 223 €	12 134 299 €	5 180 029 €	46 900 235 €
Encours à taux variable 2023	11 377 803 €	811 667 €	243 667 €	0 €	1 720 071 €	345 699 €	14 498 906 €
Annuité 2023	5 336 876 €	262 404 €	57 968 €	85 309 €	1 680 901 €	946 087 €	8 369 546 €
Taux d'intérêt moyen	2,49 %	2,43 %	4,82 %	3,94%	2,55 %	3,63 %	
Durée de remboursement (encours / épargne brute)	3 ans et 9 mois	5 ans et 10 mois	8 mois	2 ans et 6 mois	4 ans et 2 mois	2 ans et 3 mois	

Avec un encours global de 61 399 137 € au 31 décembre 2023, la dette de Vienne Condrieu Agglomération est en hausse de 309 K€ par rapport au 1^{er} janvier, bien que le capital remboursé ait été supérieur au capital emprunté. Ce sont les emprunts récupérés pour 1,1 M€ par le budget annexe de l'eau suite à la dissolution du syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonnes qui expliquent cette évolution. La dette du budget principal augmente de 1,55 M€ car les emprunts sont effectués dans ce budget, sauf pour l'eau et l'assainissement. Par conséquent, la dette des autres budgets annexes est en baisse.

Bien qu'il ait augmenté significativement, le coût de la dette reste raisonnable avec un taux d'intérêt moyen qui oscille entre 2,43% et 4,82% selon les budgets. Il est précisé que le taux moyen le plus élevé (budget immobilier d'entreprises) correspond à deux emprunts à taux variable. Celui du budget base de loisirs de Condrieu correspond à deux emprunts hérités du SYRIPEL qui arrivent en fin d'amortissement et qui ne peuvent donc être refinancés dans des conditions intéressantes pour l'Agglo.

En outre, la durée du remboursement qui est définie par le ratio « en cours de la dette/épargne brute » se maintient à un niveau tout à fait soutenable, même si elle passe de 3 ans et 2 mois à 3 ans et 9 mois pour le budget principal du fait de la diminution du niveau de l'épargne brute. Au budget des transports et déplacements ce ratio progresse de 2 ans et 3 mois à 5 ans et 10 mois pour la même raison. Dans les autres budgets annexes, elle oscille entre 8 mois et 4 ans et 2 mois.

Au global, ces durées restent bien en deçà des 12-15 ans de remboursement qui constituent le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.

Il convient enfin de rappeler que l'Agglo n'a pas dans son portefeuille d'emprunt dit « toxique » et que son exposition au risque de taux reste bien répartie entre les taux fixes (76%) et les taux variables (24%). La proportion de taux fixes augmente très légèrement à l'issue de l'exercice 2023, puisqu'elle était de 75% en 2022.

7 -

ETAT ANNEXE
GESTION DES DECHETS

7 – L'EXECUTION DU BUDGET 2023 DE LA GESTION DES DECHETS (état annexe)

La gestion des déchets ménagers et assimilés ne donne pas lieu au plan réglementaire à l'établissement d'un budget annexe.

En revanche, la nomenclature comptable M57 fait obligation d'annexer au compte administratif un état spécial sur la TEOM qui retrace les dépenses et les recettes du service par comptes budgétaires. Ce document figure bien en annexe de l'état comptable du CA 2023. La présentation qui est faite ici est conforme à cet état spécial mais elle s'attache, dans un esprit pédagogique, à faire connaître le budget de la gestion des déchets par grands postes de dépenses et de recettes.

LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS AU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....		11 995 927 €	TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT.....		13 242 001 €
1. Les dépenses d'exploitation du Service gestion des déchets.....		8 536 114 €	1. Les recettes d'exploitation du service.....		2 067 481 €
antenne			antenne		
	Marché de prestation collecte des OM	1 203 478 €		Redevance spéciale et tickets de déchèteries	459 072 €
	Transfert OM	264 335 €		Reventes de matériaux (déchèteries et coll sélect)	514 570 €
	Traitement OM	2 637 924 €			
	Véhicules de collecte : carburant et entretien	251 460 €		Participation des éco organismes	1 067 462 €
	Marché de prestation collecte sélective en porte à porte	187 704 €			
	Points d'apports volontaires Verre	137 770 €		Subventions reçues	21 426 €
	Points d'apports volontaires emballages	279 552 €			
	Points d'apports volontaires Papiers	34 752 €		Recettes exceptionnelles	4 950 €
	Collecte traitement restes alimentaires	46 343 €			
	Tri emballages papiers	766 443 €			
	Déchèteries	2 406 041 €			
	Contrat de collecte déchets marché forain de Vienne	60 673 €			
	Conditionnement et tri de cartons des professionnels	6 088 €			
	CET post exploitation	103 450 €			
	Entretien des bacs et PAV enterrés	85 086 €			
	Prévention déchets	11 345 €			
	Divers (annulation de titres...)	43 402 €			
	Locaux St Alban	10 267 €			
2. Les dépenses d'exploitation assurées par d'autres services.....		70 171 €	2. Produit de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères.....		11 173 510 €
service					
	La communication sur le tri et la prévention des déchets	47 677 €			
	La gestion des véhicules légers de service	22 494 €			
	Les indemnités de régisseurs et frais de mission				
3. Les dépenses relatives aux ressources humaines.....		2 405 594 €			
4. Les dépenses indirectes affectées à la gestion des déchets		405 021 €			
5. Les intérêts de la dette.....		10 702 €			
6. La Dotation aux amortissements.....		568 324 €	3. Reprise sur subvention		1 010 €

LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS AU AU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	1 146 573 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	744 024 €
1. Les Opérations d'investissement sur le service de collecte..... opé	853 789 €	1. Produit du FC-TVA.....	169 700 €
40 Progr annuel - grosses réparations et équipements OM	23 154 €		
38 Progr annuel - acquisition et renouvellement de bacs déc	134 700 €		
39 Progr annuel - aménagement points apports volontaires	176 922 €		
37 Progr annuel - acquisition et renouvellement composteur	92 198 €		
121 Conteneurs enterrés - Centre ville de Vienne	227 570 €		
275 Conteneurs enterrés - Centres bourgs	74 039 €		
278 Renouvellement camions Benne	0 €		
301 AMO étude faisabilité ressourcerie	20 430 €		
311 Apports volontaires restes alimentaires	91 140 €		
181 Site quai de transfert St Alban	13 637 €		
182 CET post exploitation	0 €		
2. Les investissements concernant les déchèteries.....	180 462 €	2. Subventions reçues.....	6 000 €
41 Prog annuel grosses réparations et équipements déchète	175 905 €		
276 Extension déchèterie Ampuis	0 €		
277 Vidéosurveillance déchèteries	4 557 €		
340 Restructuration atelier Saint Alban			
3. Remboursement du capital de la dette.....	111 312 €		
4. Reprise sur subvention.....	1 010 €	3. La dotation aux amortissements.....	568 324 €

8 -

EXECUTION DU BUDGET
DU SERVICE COMMUN
ANIMATION ET INFORMATION JEUNESSE

8 – EXECUTION DU BUDGET 2023 DU SERVICE COMMUN ANIMATION ET INFORMATION JEUNESSE

La compétence jeunesse a été restituée aux communes de l'ex-CCRC au 1^{er} janvier 2020, par délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} octobre 2019 relative à la définition de l'intérêt communautaire.

Pour l'exercice de cette compétence le Conseil communautaire, par délibération en date du 5 novembre 2019, et les Conseils municipaux des 11 communes de l'ex-CCRC ont décidé conjointement de créer un service commun « Animation et information jeunesse » et en ont approuvé la convention constitutive.

Le coût de fonctionnement net de ce service, qui résulte de la différence entre les dépenses et les recettes qui lui sont directement ou indirectement affectées, a été déterminé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 18 octobre 2019, dont le rapport a été approuvé par le Conseil communautaire le 5 novembre 2019. Il constitue la « dotation de base » affectée au fonctionnement du service.

Dans le cadre de la convention de service commun, les crédits dédiés à l'animation et à l'information jeunesse sont analytiquement identifiés au sein du budget principal de l'Agglo. Ils s'inscrivent en continuité d'action de la politique mise en place précédemment par la communauté de communes de la Région de Condrieu et poursuivie par Vienne Condrieu Agglomération en 2018 et 2019.

L'exécution des dépenses est la suivante en 2023 :

	Réalisé 2023	Rappel budget 2023
Charges de personnel	116 514,75 €	229 500,00 €
Budget activités	12 607,65 €	45 180,00 €
Accompagnement réorganisation du service	513,78 €	0,00 €
Communication	760,00 €	5 000,00 €
Informatique, téléphonie et photocopieurs	3 931,69 €	14 500,00 €
Locaux de la MSP (Condrieu) et du PIA (Ampuis)	42 942,84 €	55 820,00 €
Véhicule : entretien, carburant, garage	1 330,31 €	2 100,00 €
Mise en réserve	0,00 €	0,00 €
Sous-total dépenses directes jeunesse	178 601,02 €	352 100,00 €
Matériel informatique : amortissement	2 200,00 €	2 200,00 €
Véhicule : assurance et amortissement	1 794,46 €	1 750,00 €
Assurance du personnel	529,84 €	1 500,00 €
Autres charges de personnel centralisées	3 590,97 €	5 500,00 €
Sous-total dépenses ventilées	8 115,37 €	10 950,00 €
Total dépenses	186 716,39 €	335 800,00 €

L'évolution des dépenses directes (- 18,7% par rapport à 2022, hors honoraires d'accompagnement à la réorganisation) traduit la diminution des charges de personnel et du budget activités permise par la nouvelle configuration du service jeunesse. La hausse des charges relatives aux locaux s'explique essentiellement par un changement de présentation : ces dépenses apparaissent ici dans leur intégralité, sans en déduire la redevance d'occupation versée par le département du Rhône. Celle-ci figure dans les recettes page suivante.

Les dépenses ventilées correspondent aux charges portées par d'autres services, mais qui bénéficient en partie au service commun en fonction de clés de répartition déterminées par la CLECT. Elles sont en diminution d'environ 2 000 € par rapport à 2022, en lien avec le moindre nombre d'agents affectés au service jeunesse.

L'exécution des recettes est la suivante en 2023 :

	Réalisé 2023	Rappel budget 2023
Participations familles	4 989,00 €	12 000,00 €
Subventions (CAF notamment)	61 296,81 €	93 000,00 €
Redevance département du Rhône (MSP)	15 525,84 €	
Autres recettes	11,29 €	2 500,00 €
Sous-total recettes directes jeunesse	81 822,94 €	107 500,00 €
Indemnités journalières	519,20 €	1 000,00 €
Assurance du personnel	971,21 €	1 700,00 €
Sous-total recettes ventilées	1 490,40 €	2 700,00 €
Dotation de base Vienne Condrieu Agglo	225 600,00 €	225 600,00 €
Total recettes	308 913,34 €	335 800,00 €

Comme pour les dépenses, il convient de distinguer les recettes directes et celles dont une proportion seulement est affectée au service commun.

Les recettes directes comprennent les participations des familles aux activités ainsi que les subventions reçues de la CAF, de la MSA et de la région Rhône-Alpes. Elles sont logiquement en diminution (- 3 300 €), compte tenu de la nouvelle organisation du service évoquée dans le paragraphe sur les dépenses.

Les recettes ventilées portent sur des remboursements au titre des frais de personnel. Elles sont affectées au service commun au prorata du nombre d'ETP du service par rapport au nombre total d'ETP de l'Agglo. Elles évoluent là aussi à la baisse, en cohérence avec l'évolution des dépenses de personnel.

La dotation de base de Vienne Condrieu Agglomération correspond au coût net de fonctionnement du service commun « Animation et information jeunesse » tel qu'il a été évalué par la CLECT. Elle a été définitivement fixée au moment de la restitution de la compétence aux communes et figure donc chaque année, pour le même montant, dans les recettes du service. En 2023 comme les années précédentes, l'addition de cette dotation de base et des recettes propres du service couvre très largement l'ensemble des coûts de fonctionnement.